



Mesdames et Messieurs  
les parents des élèves de 11<sup>e</sup> année  
de la scolarité obligatoire intéressés  
par les mesures d'encouragement  
pour artistes et sportifs d'élite  
des gymnases

Réf. : ADM/

Lausanne, le 5 septembre 2023

## Mesures d'encouragement pour les élèves artistes et sportifs d'élite dans les gymnases vaudois

---

Madame, Monsieur,

Les élèves artistes et sportifs d'élite qui souhaitent préparer une maturité, un certificat de culture générale ou un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce avec une maturité professionnelle, peuvent bénéficier, pendant leur parcours gymnasial, de mesures d'encouragement visant à faciliter leur pratique d'un art ou d'un sport à un haut niveau, parallèlement à leur cursus scolaire.

Ces mesures peuvent varier en fonction du titre visé et du niveau artistique ou sportif de votre enfant. Si vous pensez qu'il ou elle est susceptible de pouvoir bénéficier de ces mesures, vous trouverez plus d'information sur le site internet de l'Etat de Vaud sous le lien suivant : <https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/artistes-et-sportifs-delite>

Vous pourrez entre autres consulter :

- Présentation générale  
*Ce document résume la procédure à suivre pour les candidates et candidats à une entrée en classes spéciales au Gymnase Auguste Piccard, à une entrée dans une structure particulière pour les élèves pratiquant le basketball, le football (masculin), le handball ou le hockey sur glace (masculin) à haut niveau, et celle relative à une demande d'allègement horaire. Le document mentionne également les conditions à remplir pour demander une autorisation de scolarisation hors du Canton de Vaud.*
- Demande d'admission dans une classe spéciale pour artistes et sportifs de l'Ecole de maturité du Gymnase Auguste Piccard.  
*A remplir et à retourner, avec les attestations nécessaires, avant le 15 novembre 2023, à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.*
- Demande d'admission dans une structure particulière sport-études des gymnases de Beaulieu, Renens, Chamblandes et Provence pour les élèves pratiquant le football (masculin), le handball, le basketball, ou le hockey sur glace (masculin).  
*A remplir et à retourner, avec les attestations nécessaires, avant le 15 novembre 2023, à l'adresse de l'instance sportive concernée dont les coordonnées figurent sur le formulaire.*

➤ Demande d'allègement horaire

*A remplir et à retourner en début d'année scolaire 24-25 à la Direction de l'établissement et destinée aux élèves de l'Ecole de maturité, de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole de commerce pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé.*

Toutes les informations utiles sont publiées sur le site de l'Etat de Vaud. En outre, une séance d'information présentant les classes spéciales et les structures particulières se tiendra le lundi 2 octobre 2023 à 19h30 à l'aula des Cèdres, avenue de Cour 33, 1014 Lausanne.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Anne de Muralt Vocat  
Adjointe  
Office de l'enseignement gymnasial

**Copie**

- Mmes les Directrices et MM. les Directeurs des gymnases vaudois